

Questionnaire à retourner par télécopie (02 99 60 83 83), par mail (certis@certis.com.fr) ou par courrier (3 rue des Orchidées, Immeuble le Millepertuis, 35650 LE RHEU)

Cadre réservé à CERTIS

1 - Identification de l'entreprise à auditer

Raison sociale :

Adresse du siège :

Adresse du site d'audit (si différent) :

n° 2BSvs :

Tel :

Fax :

Port. :

Mail :

Interlocuteur :

2 - Activités de l'entreprise à auditer

Référentiel(s) demandé(s) :

Prenez-vous possession physique de biomasse durable provenant d'un agriculteur ?

non oui si oui, le **STD01** s'applique

Prenez-vous possession physique de biomasse durable provenant d'un tiers non agriculteur (autre négoce ou coop) - échanges de collecte compris ?

non oui si oui, le **STD02** s'applique

Remarque : dans le cas où l'entité de collecte est également le premier transformateur ou négociant, les deux référentiels STD01 ET STD02 doivent être appliqués.

Rappel : **STD01** - Production de Biomasse (Collecte de biomasses ou matières premières durables auprès d'agriculteurs ou autres fournisseurs) / **STD02** - Système de bilan massique (Négociants prenant possession physique de matières premières durables auprès de tiers « non agriculteurs » (propriété physique avérée) ou Transformateurs.

Périmètre concerné :

Biomasse	Nombre de sites de collecte (*)	Nombre d'unités logistiques (**)	nombre d'apporteurs	1e année de collecte concernée	concerné par le(s) référentiel(s)	Utilisation du calculateur GES ?
colza					STD01 / STD02	oui / non
tournesol					STD01 / STD02	oui / non
maïs					STD01 / STD02	oui / non
blé					STD01 / STD02	oui / non
Autre :					STD01 / STD02	oui / non

(*) site de collecte : site de stockage de la biomasse, site sous le contrôle direct du siège de l'entité de collecte. **Voir page suivante.**

(**) unité logistique : unité définie comme lieu géographique précisément délimité à l'intérieur duquel les produits peuvent être mélangés. Les zones concernées sont liées les unes aux autres par des flux physiques (route, mer, fleuve, voie ferrée). Ainsi, 2 sites ou installations physiques qui n'ont pas d'échanges physiques pour la biomasse considérée comme durable, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie de la même unité logistique.

Adhérent Coop de France / FNA / Consortium 2BSvs :

oui non

3- Validation du questionnaire

Commentaires :

période d'audit souhaitée :

Complété le :

Nom et signature :

Je certifie que les informations données ci-dessus sont sincères et véridiques.

Le devis et/ou la durée d'audit sont établis sur la base des informations de ce questionnaire et des documents de référence (dont le "SYSTEME_DE_VERIFICATION_V2.1"). Si ces informations étaient erronées, CERTIS se réserve le droit de modifier le devis en conséquence. Le présent document appartient à CERTIS et ne peut être communiqué qu'à ce dernier. La diffusion à autrui est interdite sans l'accord préalable de CERTIS.

Localisation du périmètre de collecte de la biomasse

Merci d'identifier sur la carte ci-dessous votre périmètre de collecte approximatif.

